

## Autres organismes

### La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

#### Décision n° 2019-39 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;  
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;  
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);  
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;  
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général;  
Vu la décision du conseil d'administration du 27 mars 2019 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Schwartz, président-directeur général, du 29 juillet 2019 au 14 août 2019, délégation est donnée à Mme Catherine Distler, directrice générale adjointe, directrice des productions d'art, à l'effet, au nom du président-directeur général de passer pour tout contrat d'un montant inférieur ou égal à 200 000 euros pour les besoins de la direction de la communication et du marketing.

#### Article 2

La présente délégation est consentie à titre temporaire à compter du 29 juillet 2019 au 14 août 2019 inclus. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

#### Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 juillet 2019.

*Le président-directeur général,*  
MARC SCHWARTZ

*La directrice générale adjointe,*  
*directrice des productions d'art,*

CATHERINE DISTLER

*Signature sous la mention manuscrite :*

« Lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

*Le directeur général adjoint*  
*secrétaire général,*  
*directeur des ressources humaines,*  
OLIVIER DECEZ